

Politique de subvention des projets étudiants

Objectifs

La politique de subvention des projets étudiants vise à promouvoir l'implication étudiante en sciences à l'UQAM. Elle aspire à favoriser la vie culturelle, communautaire et académique de la faculté des sciences et de la communauté de l'UQAM.

La politique se donne comme objectif de subventionner les activités qui permettent aux étudiants-es de développer, de mettre en application et de transmettre leurs connaissances, leur créativité et leur apport à la communauté.

Conditions d'admissibilité

Pour être recevable, un projet étudiant se doit de:

- ne pas octroyer de crédit dans le cadre d'un cours
- impliquer des membres de l'AESSUQAM
- être à but non-lucratif
- ne pas doubler un projet ou service de l'AESSUQAM
- ne pas aller à l'encontre des politiques ou mandats de l'AESSUQAM
- ne pas déjà être financé autrement par l'AESSUQAM
- débiter au plus tard dans la session suivant la demande (excluant la session d'été)

Limite monétaire des subventions

Le montant maximal pouvant être octroyé en subvention par le comité à un projet individuel est de 750\$ et à un projet de groupe est de 1500\$. Si besoin est, le montant sera divisé entre les demandes soumises pour un même projet.

Le montant total des subventions est préalablement voté en assemblée générale lors de l'adoption annuelle du budget.

Critères d'évaluation

Le comité d'évaluation se base sur ces critères pour évaluer le montant accordé au projet dans les limites établies :

- nombre de membres de l'AESSUQAM participants aux projet
- durée du projet
- niveau d'implication des membres de l'AESSUQAM dans l'organisation du projet
- réalisme du projet et ses besoins financiers réels
- originalité du projet
- favorise le développement personnel, professionnel ou académique
- favorise le développement de la vie culturelle ou communautaire
- proximité avec le campus des sciences
- qualité de la demande et de la description du projet
- proportion de la subvention demandée dans le budget prévisionnel
- est extraordinaire au curriculum du programme des membres impliqués

Comité d'évaluation

Le comité d'évaluation déterminera le montant alloué aux projets suite à leur étude selon les critères de la présente politique. Il se doit d'être critique et faire preuve de réserve dans les montants octroyés. Au besoin, il peut inviter les demandeurs à venir présenter leur projet en séance. Il a le pouvoir d'établir des conditions auxquelles un projet doit répondre pour toucher la subvention.

Ce comité est composé d'au plus deux membres de l'exécutif de l'AESSUQAM, ainsi que d'au plus deux membres étudiants de chaque département ou institut de la faculté des sciences.

Les membres du comité d'évaluation ont le droit de suggérer à un individu/groupe d'assurer la visibilité de l'AESS lors d'un événement subventionné (ex. logo, etc.).

Dépôt de la demande de subvention

Le formulaire de demande est disponible sur le site internet de l'association, à <http://www.aessuqam.org/>. Une fois rempli, il doit être envoyé par courriel à aess@aessuqam.org.

Aucune demande écrite à la main ne sera acceptée.

La demande doit être déposée avant la date limite annoncée à chaque session d'automne et hiver sur le site internet de l'AESSUQAM.

Versement des subventions

Suite à une décision favorable du comité d'évaluation, 75% de la somme octroyée sera versée sous forme de chèque. Dans le cas où des conditions ont été établies par le comité de subventions, cette somme sera retenue en attente de l'acceptation des conditions par la personne ayant déposé la demande.

Le demandeur doit déposer son rapport d'activité dans les six mois suivants le premier versement (sauf en cas d'entente préalable) pour recevoir la somme restante de 25%. Le rapport devra être approuvé comme étant conforme aux demandes de cette politique par le membre de l'exécutif de l'AESSUQAM responsable des subventions pour la session en cours.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité doit contenir les éléments suivants :

- le budget à jour
- confirmation du nombre de membres de l'AESSUQAM participants à l'activité
- les retombées observées pour les membres de l'AESSUQAM et de la communauté de l'UQAM
- des photos (si possible)
- conclusions du projet (appréciation du projet, atteinte des objectifs, critiques, etc.)

Le rapport doit être remis sous forme électronique. Un canevas est disponible sur le site internet de l'AESSUQAM.